

Rapport de la Commission des finances sur le préavis 05/2025

La Commission représentée par Hans-Jörg Brechbühl, Yves Mischler, Pascal Heim, Roland Tacheron et Michaël Krenger s'est réunie en date du 9 avril 2025 et du 15 avril 2025, afin d'étudier le préavis 5/2025 concernant le règlement sur l'alimentation du fonds pour l'énergie et le développement durable.

Nous remercions notre Syndic monsieur Johann Theux et notre municipale madame Laetitia Poinçot pour les explications apportées durant la séance du 9 avril 2025.

La Commission des finances soutient la proposition de financement de ce fonds. Elle constate que les souhaits exprimés lors du rapport sur le préavis 11/2024 ont été suivis par la municipalité.

La Commission des finances souhaite émettre quelques recommandations pour une gestion optimale de ce fonds :

- La Commission souhaite que les frais liés au traitement administratif des demandes et à la gestion du fonds soient raisonnables et cohérents par rapport aux sommes allouées à ce fonds.
- La Commission souhaite que ce fonds serve à atteindre l'objectif recherché, soit d'inciter nos concitoyens à prendre part à la préservation de l'environnement. Pour cela, nous recommandons à la municipalité de traiter toutes les demandes avec rigueur, sérieux et en toute impartialité.

La Commission des finances réitère son souhait (identique à celui formulé dans le rapport du préavis 11/2024) : qu'une fois la première année de fonctionnement écoulée, la municipalité présente un bilan d'activité du fonds à la Commission de gestion

La Commission des finances, après avoir examiné le préavis propose au Conseil, d'accepter le préavis 5/2025 concernant le règlement sur l'alimentation du fonds pour l'énergie et le développement durable.

Ainsi fait à Faoug le 23 avril 2025

Au nom de la Commission des finances



Pascal Heim



Yves Mischler



Michaël Krenger



Roland Tacheron



Hans-Jörg Brechbühl